



17ème législature

Question N° : 2295	De Mme Michèle Tabarot (Droite Républicaine - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et accès aux soins		Ministère attributaire > Santé et accès aux soins
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >SAMU - saturation et retards de soins	Analyse > SAMU - saturation et retards de soins.
Question publiée au JO le : 26/11/2024		

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la situation des services d'aide médicale urgente (SAMU) qui sont confrontés à une surcharge d'activité qui menace la qualité et l'accessibilité des soins. Selon les missions qui leurs sont confiées, ces services assurent une écoute médicale permanente et garantissent l'accès aux moyens d'hospitalisation nécessaires. Or une enquête récente révèle une dégradation de leur capacité à remplir ces tâches fondamentales. En effet, en 2024, un service d'urgence sur deux a dû fermer au moins une ligne médicale et 41 % des services ont été contraints de fermer plusieurs lignes. De plus, durant l'été 2023, près de 70 % des structures mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) ont temporairement suspendu leurs opérations, affectant 59 départements. Cette situation, exacerbée par une hausse de 10 % des appels au Centre 15, survient alors que 75 % des centres d'appels font face à un manque de personnel. En raison de la saturation des SAMU, des patients n'ont pu recevoir les soins indispensables à temps. Face à une demande croissante dépassant les capacités des services, les professionnels de santé s'inquiètent des retards de prise en charge, parfois fatals. Aussi, elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement pourrait mettre en œuvre pour remédier à cette crise.